

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

L'an deux mil seize et le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Vincent YANNOU qui donne procuration à Anne-Paule CHABERT RALUY
- Claude CHARPENTIER qui donne procuration à Claudine LEMETAYER

Madame Sandra MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soient ajoutés deux points à l'ordre du Jour :

- Fête du 14 juillet,
- Résiliation du bail de contrat location du garage communal n°7.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

**ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 30 MAI 2016**

Le conseil approuve le procès-verbal du 30 mai 2016 à l'unanimité des membres présents.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DE DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Maire informe le conseil que la redevance pour l'année 2016 d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz s'élève à 305€.

**DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA DESSERTE DU LOTISSEMENT DU BOUCHON :**

Le conseil accepte le devis du bureau d'études AZIMUT CONSEIL (14 pour et 1 contre) pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement du Bouchon pour un montant d'honoraires de 5.75% du montant estimatif des travaux soit 5 462.50€ HT.

**CONVENTION ATD MISSION AMO POUR REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE**

Le conseil accepte la convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments du groupe scolaire à Sergines. Le montant des honoraires est de 2 772€ HT. Les charges seront réparties au prorata du nombre d'habitants entre les quatre communes du RPI.

**TARIF REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Le conseil prend connaissance de différents éléments de chiffrage liés au service de restauration scolaire, à savoir :  
15 986 repas ont été servis en 2015.

La commune a perçu la somme de 69 854.45€ de recettes au titre des facturations adressées aux familles, pour un montant de dépenses engagées de 109 813.77€.

40 959.32€ ont donc été pris en charge par l'ensemble des communes du RPI (Compigny, Pailly, Plessis-St-Jean et Sergines), soit 37%.

24.62% des dépenses sont liées à l'alimentation, 14.22% aux produits ménagers, à l'énergie, eau, assurances, téléphone...et 61.16% aux charges de personnel (préparation des repas, service, encadrement, ménage).

Après avoir pris connaissance des indices d'inflation de l'INSEE et pris en considération l'augmentation des charges de personnel liée à la hausse de fréquentation, le conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas servis à la cantine de 1.15% pour l'année scolaire 2016-2017.

Le prix actuel passe de 4.40€ à 4.45€ pour les enfants du RPI, de 6.35€ à 6.42€ pour les enseignants et de 5.44€ à 5.50€ pour les enfants hors RPI. Les communes prennent la différence à leur charge.

## **COPIEUR MAIRIE**

Le Maire informe le conseil que le contrat de maintenance du copieur de la mairie arrive à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et propose deux devis pour l'acquisition ou la location d'un nouvel équipement.

Après étude des propositions, le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un nouveau copieur auprès de la société Yonne Copie pour un montant d'achat de 5 400€ HT et un montant de reprise de 350€ HT pour le copieur actuel. Un contrat de maintenance sera établi pour un coût au trimestre de 566.40€ HT pour 17 400 copies en noir à 0.006€ HT et 7 700 copies couleur à 0.06€ HT.

Un copieur Ricoh MP 2000 reconditionné sera mis à disposition de la mairie pour les associations pour un coût de maintenance de 57€ HT par trimestre et un coût de copie en noir à 0.0095€ HT.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE YONNE NORD**

Le Maire fait part au conseil de la demande de subvention de l'association des amis de l'école de musique et de théâtre Yonne Nord. Les conseillers souhaitant obtenir des informations complémentaires la décision est reportée au prochain conseil.

## **COMPLEMENT DE DELIBERATION DU 02 DECEMBRE 2013 CONCERNANT LES AUTORISATIONS D'ABSENCE DU PERSONNEL SALARIE ;**

Le Maire rappelle au conseil que différents types d'autorisations d'absence coexistent pour la fonction publique territoriale. Certaines sont de droits pour les agents, alors que d'autres sont laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale. En l'absence de convention collective dans la fonction publique, selon l'article 59 de la loi 84-53 des autorisations spéciales d'absences qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels sont accordés notamment aux fonctionnaires, à l'occasion de certains événements (mariage, décès, maladies...) et en l'absence de décret d'application pour la fonction publique territoriale c'est à chaque collectivité de définir ces jours d'absence.

Une délibération du conseil du 02 décembre 2013 a fixé les jours accordés aux agents de la commune.

Le conseil municipal précise que dans le cadre du mariage d'un enfant d'un agent de la commune le jour de congé accordé est à prendre le jour ou la veille du mariage.

## **FETE DU 14 JUILLET**

Le conseil fixe une enveloppe de 180€ qui sera remise au régisseur, Monsieur Jacques IELSCH et servira à remettre des prix à chacun des gagnants lors des jeux (courses aux œufs, à pied, tir au but, échasses, cerceaux...).

Pour éviter tout risque d'accident, des ballots de paille seront empilés sur 1.50m de hauteur au niveau du mur du parc de l'école de musique à l'emplacement habituel du tir à la carabine. Ce stand sera tenu par Messieurs Jacques IELSCH et Nagi AKKAOUI.

Mesdames Raymonde PISSAVY, Catherine GEEVERDING, Natalia DUBUISSON se chargeront de la distribution des boissons et du « jeu du combien ».

Mesdames Claudine LEMETAYER Auriane GEEVEERDING et Anne-Paule RALUY tiendront le stand de la pêche aux canards et Messieurs Loïc MARTIN et Philippe DACKO le jeu du chamboule tout.

Messieurs André PITOU et Sandra MARTIN organiseront les jeux et la remise des lots.

Monsieur Loïc MARTIN et Madame Jeannine BRACQUEMOND s'occuperont de préparer un quiz de 40 questions posées en fin de journée.

## **RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION POUR LE GARAGE COMMUNAL N°7**

Suite au départ du gendarme DARTHUS, le Maire informe le conseil de la résiliation du contrat de location pour le garage communal n°7 au 31/07/2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet jardin partagé. Mme Marion LAFONTAN est invitée à présenter le projet porté par la CCYN Centre IMPACT. Mme LAFONTAN est salariée administrative à la CCYN et habite à Sergines. Elle est originaire du Pas de Calais où l'on trouve nombreux jardins ouvriers et à l'image de ces jardins, elle souhaiterait dans le cadre du projet CCYN Centre IMPACT créer un jardin partagé mandala avec compost collectif à Sergines afin de créer un lieu de vie, d'échanges, où chacun pourrait déposer son compost et apporter sa contribution au jardin partagé Les produits du jardin seraient dans un 1<sup>er</sup> temps à

destination des enfants, l'idée étant au départ de commencer par développer des méthodes d'apprentissage et non pas de produire beaucoup. Le jardin partagé pourrait être proposé comme activité aux NAP.

Le Maire informe que ce jardin pourrait être créé sur la parcelle communale autour du puits d'eau potable, située rue de la Couée.

- Compte rendu de la visite du camping par le Conseil.
- Le Maire informe le Conseil que le 30 septembre prochain se tiendra une réunion à Dijon avec de jeunes médecins cherchant à s'installer en campagne. Une réflexion est à mener sur le dossier à constituer.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'UNA (association d'aide à domicile) de Sergines.
- Monsieur le Maire rappelle que la kermesse de l'école aura lieu le 2 juillet dans le Parc de l'école de musique.
- Monsieur le Maire informe que les 1ers travaux ont débuté au foyer rural par l'audit énergétique et le diagnostic amiante et plomb.
- Monsieur le Maire informe le conseil des chiffres 2015 sur les accidents et infractions au code de la route donnés par la sécurité routière pour le Département de l'Yonne.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **Vendredi 22 juillet 2016 à 20h00**.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André PITOU